



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2014 sous le numéro de dépôt 1167



Le 12 FEB. 2014

Angers

A1167

**AVENANT AU TRAITE DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE "H.V.D.L."
PAR LA SOCIETE "IN EXTENSO CENTRE OUEST"**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- "IN EXTENSO CENTRE OUEST "

Société anonyme au capital de 20.914.160 € dont le siège social est à CHOLET (49300), 8 rue Eugène Brémont, immatriculée sous le numéro unique d'identification 792 047 037 RCS ANGERS,

représentée par son Directeur Général, Monsieur Christian LEPICIER, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 23 septembre 2013,

Ci-après dénommée la "Société Absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- "H.V.D.L."

Société anonyme au capital de 1.493.542 euros, dont le siège est à CHOLET (49100), 8 rue Eugène Brémont, immatriculée sous le numéro 392 850 848 RCS ANGERS ;

représentée par son Directeur Général, Monsieur Christian LEPICIER, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 23 septembre 2013,

Ci-après dénommée la "Société Absorbée",

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Selon traité de fusion en date du 25 octobre 2013, la société "H.V.D.L." s'est engagée à apporter, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous diverses conditions suspensives à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", qui a accepté sous les mêmes conditions suspensives, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant dans son patrimoine au 30 juin 2013.

Ledit acte précise que l'énumération des biens, droits et obligations, actifs et passifs qu'il contient n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif et que le patrimoine de la société "H.V.D.L." sera dévolu à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

Or, au 30 juin 2013, la société "H.V.D.L." bénéficiait, pour la période courue du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, d'un montant de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi qu'elle évalue à 69.959 €.

Néanmoins, dans un souci de permanence de méthodes par rapport aux exercices antérieurs dans le cadre de la présentation des comptes du groupe national auquel elle appartient, la société "H.V.D.L." a fait le choix de ne pas comptabiliser ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, malgré la faculté ouverte par la note de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, ce qu'elle a indiqué dans l'annexe à ses comptes annuels.

Afin de lever toute éventuelle ambiguïté sur le fait que l'intention des parties au projet de fusion est d'opérer le transfert à la Société Absorbante de la créance de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi acquise par la Société Absorbée au titre de la période 1^{er} janvier – 30 juin 2013, conformément au principe de transmission universelle de patrimoine applicable en matière de fusion et au principe de transfert de la créance de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi dans le cadre des fusions énoncé par le BOI-BIC-RICI-10-150-30-20-20130304 n° 150, les parties sont convenues de conclure le présent avenant.

Fait à Cholet le 18/11/2013 en huit exemplaires

IN EXTENSO/CENTRE OUEST
Christian LEPICIER

H.V.D.L.
Christian LEPICIER